



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour publication immédiate

Municipalité de Nominique, le vendredi 19 juin 2020 – Bulletin spécial Halte-Répit et Subvention pour frais de garde à l'attention des citoyens de Nominique

Afin de pallier à l'annulation du camp de jour pour l'été 2020, la municipalité de Nominique vous annonce la mise en place d'une halte-répit, ainsi que d'un programme de subvention pour frais de garde.

HALTE-RÉPIT

La halte-répit se veut un service de garde communautaire offert aux enfants âgés de 5 à 12 ans, sur réservation, afin que leurs parents puissent bénéficier d'un moment pour eux :

- dans la **salle Roch-Jetté** au 2114 chemin du Tour-du-Lac;
- du lundi au vendredi, en **deux blocs quotidiens** de 9h à 12h et de 13h à 16h (aucune surveillance entre 12h et 13h);
- au coût de **10,00 \$ par bloc** de 3 heures;
- à compter du lundi **29 juin** et ce, jusqu'au vendredi **14 août**.

(Prendre note que la Halte sera ouverte le mercredi 1^{er} juillet à l'occasion de la fête du Canada, mais qu'elle sera fermée le vendredi 3 juillet.)

L'inscription est obligatoire et se fera par téléphone le jour précédent la fréquentation à la Halte. Par exemple, pour une fréquentation le lundi, l'inscription devra se faire le vendredi précédent (le jeudi 2 juillet pour le lundi 6 juillet).

Pour l'inscription :

- communiquer avec la Réception de l'hôtel de ville au 819-278-3384, poste 221, durant les heures normales de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h;
- vous assurer que des places demeurent disponibles (maximum 10 enfants par bloc);
- acquitter le paiement par téléphone (carte de crédit).

SUBVENTION POUR FRAIS DE GARDE

Pour les parents qui auront trouvé une place dans un camp de jour d'une municipalité voisine ou qui auront embauché une gardienne à la maison, la Municipalité a mis en place un programme de subvention pour frais de garde.

La subvention pour frais de garde couvrira **la différence** entre la portion non résident du camp de jour ou les frais de gardiennage à domicile et le tarif qui aurait normalement été payé si le camp de jour à Nominique s'était tenu et ce, jusqu'à concurrence de 160\$ pour le premier enfant, 115\$ pour le deuxième enfant et de 70\$ pour le troisième enfant et les suivants.

Pour obtenir un remboursement, il vous faudra remplir le formulaire **Réclamation pour frais de garde**, disponible sur le site Web de la Municipalité, et y joindre une preuve de paiement.

Veuillez noter que la halte-répit n'est pas admissible à la subvention pour frais de garde.

Pour toute question ou pour faire parvenir vos documents de réclamation, communiquez avec Mme Joanie St-Hilaire, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au loisirs@municipalitenominique.qc.ca

Nous vous souhaitons un excellent été!

- 30 -

SOURCE : Georges Décarie
Maire
Site Web : www.municipalitenominique.qc.ca
Facebook